Rapport commission permanente Association Accueil Enfance Epalinges (AAEE)

Activités 08.2019 – 07.2020

Cette année scolaire a été une période complexe pour tous. Plusieurs gros dossiers ont animé les séances du comité dont voici la synthèse.

Augmentation des capacités d'accueil

Suite à la mise en application des normes de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP), la capacité d'accueil a pu être augmentée. A titre d'exemple, la Courte-Echelle est passée d'une capacité d'accueil à midi de 144 à 168 enfants. Pour cette tranche horaire, le taux d'occupation est de 90%. Etant donné le nombre d'enfants, sans augmentation effective des surfaces, des travaux ont été menés pour cloisonner les espaces de façon flexible en particulier à la Marelle.

En terme de liste d'attente, le bilan à mai 2020 pour la rentrée montre une très faible attente dans le préscolaire. Quant au parascolaire, tout le monde a une place mais pas forcément sur tous les jours souhaités. En comparaison à d'autres réseaux, la situation sur la commune est excellente.

Tarification

La reconnaissance du réseau par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) doit être renouvelée tous les 5 ans. L'échéance était au 31.12.2019. Le réseau a été reconnu, cependant la FAJE a exigé une unification des tarifs nurserie et garderie et la formalisation d'un cadre pour l'accueil des 10-12 ans. Le délai fixé pour trouver une solution à l'unification des tarifications a été fixé au 31.12.2020. Au vu de la situation sanitaire le délai a été reporté par la FAJE au 31.12.2021.

Concernant l'adaptation des tarifs de l'année scolaire 2020-2021, une augmentation de 5.93% doit être effectuée, partagée à part égale entre commune et parents. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, notamment la modification des profils de revenus sur la commune, la mise en place de la CCT avec une indexation automatique des salaires. Jusqu'alors, la tarification était adaptée par l'ajout d'une classe tarifaire. En raison des profils de revenus actuels sur la commune, cette solution ne répond plus aux besoins. L'Association a donc décidé en accord avec la commune, d'une augmentation linéaire de 3% sur chaque tranche tarifaire à charge des parents, et de 3% par les subventions de la commune.

Situation de l'accueil des 7-8P (10-12 ans)

L'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) souhaite édicter des normes sur l'accueil des 7-8P au niveau cantonal. Actuellement, l'AAEE offre la possibilité d'accueil chez une maman de jour et la commune offre un encadrement libre sur le site de Bois-Murat tous les midis et après les cours par le CAP. Epalinges fait office de pionnier dans ce domaine. L'ouverture d'une structure dédiée pose question. En effet, nous observons que de nombreux parents désinscrivent leurs enfants des structures d'accueil durant la 6P. Pour certains enfants la transition en 7P nécessite un peu plus d'encadrement, mais seulement durant les premières semaines. Ouvrir une structure cadrée pour les plus grands, mobiliserait beaucoup de moyens pour une période très brève.

Dans ce contexte, une séance entre l'OAJE, la FAJE, Lausanne et Epalinges a eu lieu en février sur l'accueil des 7-8P. Des projets pilotes sont mis en place, la stratégie appliquée sur Epalinges en faisant partie. Ce qui est ressort des échanges est que les parents doivent savoir exactement quelles prestations sont mises en place avec un règlement clair. L'OAJE attend des propositions et ils contacteront l'EIAP pour faire modifier le règlement moyennant que ce dernier soit d'accord de modifier le cadre de référence.

Dans la foulée, la DGEO s'est déchargée des devoirs surveillés qui sont relégués sur le parascolaire. Il a cependant été décidé que l'école participe à l'organisation, mais la gestion administrative est récupérée par la commune.

Travaux de Bois-Murat et collaboration avec l'école

Les travaux à Bois-Murat ont entraîné le déménagement de la Trottinette dans l'ancien logement du concierge qui a été réaménagé pour répondre aux normes. Il a également fallu mettre en place un espace de rangement fermé pour l'accueil des poussettes pour la Pépinière afin de les protéger. Des places de dépose ont dû être définies pour les parents avec un système de macarons afin de limiter les problèmes de sécurité et de trafic aux abords de l'école.

Suite à l'arrivée du nouveau Directeur des Ecoles, M. Pierre-Alain Demierre, plusieurs rencontres ont eu lieu. La direction de l'AAEE note une bonne collaboration. En revanche certains dossiers restent complexes comme l'impossibilité de communiquer les enclassements en raison de la protection des données, les problèmes de responsabilité dans les moments de transitions et la thématique récurrente des ré-enclassement hors du périmètre d'habitation.

Transport des enfants entre bâtiments scolaires et structures d'accueil

Le transport des enfants sur la commune pour l'AAEE concerne essentiellement :

- les enfants enclassés hors de leur périmètre d'habitation vers la structure d'accueil où ils sont inscrits
- les enfants de l'école du village et du Chaugand vers les structures d'accueils situées à la Croix-Blanche en attendant l'ouverture de la structure du Village
- les enfants désenclassés doivent être changé de structure en cas de dépassement de la capacité d'accueil de l'école.

Ces transports sont coûteux, tant en frais de transport, qu'en terme de personnel qu'il faut engager pour accompagner les enfants dans ces trajets. Des pistes sont régulièrement explorées pour limiter ces coûts comme l'autonomisation des plus grands dans certains déplacements, l'optimisation des trajets ou une bonne collaboration avec l'école pour que les désenclassements n'ajoutent pas de contraintes de transports supplémentaires. L'ouverture d'une structure d'accueil au village devrait alléger énormément ces frais.

Cohabitation dans les préaux scolaires

Les structures d'accueil sont généralement situées dans le périmètre scolaire. Les éducateurs utilisent donc les préaux pour effectuer les activités avec les enfants pris en charge durant la pause de midi ainsi qu'après les cours. De plus en plus d'enfants non pris en charge par l'AAEE rejoignent ces groupes longtemps avant l'horaire de reprise scolaire. Cela pose la question de la responsabilité et des normes de prises en charge. Les différentes équipes éducatives ont été consultées durant l'automne 2019 afin de formuler des propositions. La Directrice Générale Pédagogique (DGP), après synthèse des pistes, a proposé aux directions de structure d'expérimenter ces solutions sur le terrain. Ce point est toujours en cours d'évaluation.

Situation COVID

Suite à la fermeture des écoles le 13 mars 2020, l'AAEE a mis en place un service d'accueil d'urgence pour les parents du préscolaire, parascolaire et de l'accueil familial de jour en collaboration avec l'école. En raison du faible nombre de familles éligibles pour ces mesures, l'AAEE a regroupé l'accueil dans ses structures avec les enfants du préscolaire accueillis au Jars'din et les enfants du parascolaire à la Trottinette et à la Courte-Echelle afin d'éviter les trajets.

En terme financier, la facturation a été maintenue jusqu'au 13 mars. Puis selon les directives cantonales, dès le 16 mars et jusqu'au 26 avril a été instaurée la gratuité pour les parents qui répondent aux critères d'urgence et qui placent leurs enfants. Seuls les repas de midi et la collation sont facturés sur demande de la FAJE. En parallèle, les demandes ont été posées pour les RHT. D'entente avec la municipalité, le personnel a été payé à 100%, au même titre que le personnel communal et que les collaborateurs du réseau lausannois. En outre, la municipalité a répondu favorablement à la demande d'une aide supplémentaire de trésorerie de CHF 200'000.00 afin de compléter la part des salaires non remboursées par les RHT (20 %) pour les mois de mars et avril. La FAJE a libéré

deux tranches de subventions supplémentaires en avril et en mai qui seront compensées dès le mois d'août 2020. En date du 18.09.2020 le montant de CHF 200'000.- a pu être remboursé à la Commune.

Dès le 27 avril, la reprise progressive des activités s'est traduite par une augmentation progressive des capacités d'accueils en fonction du personnel disponible et des normes en vigueur. Du 27 avril au 11 mai, la facturation aux parents correspondait aux plages utilisées (facturation du présentiel). Dès le 11 mai, toutes les structures sont rouvertes, mais des critères sont mis en place en cas de manque de personnel. Dès le 25 mai, les contrats sont réactivés et la facturation reprend normalement. Il faut relever un travail remarquable fourni par les directions et les équipes de l'AAEE durant cette période.

Projets externes

Avant la problématique COVID, la DGP ainsi que certaines directions de structures se sont engagées dans un groupe ressource sur le développement de projets intergénérationnels dans l'idée de faire intervenir les personnes âgées dans les structures. L'inspectrice de l'OAJE a particulièrement apprécié ce projet et encourage son développement. Elle a également mis en avant le soin apporté au transport des enfants et le soutien financier de la Commune.

Le Directeur Général Administratif (DGA) a rejoint une commission informatique avec d'autres réseaux afin d'échanger sur les pratiques et mettre en commun les besoins afin de faciliter les échanges avec les prestataires externes. Le DGA s'est également inscrit dans un groupe de travail de la FRAJE afin de travailler sur un éventuel plan comptable unifié au sein du réseau.

Finances

Conformément à la demande de membres de l'association, des vérificateurs aux comptes et aux exigences de la convention de subventionnement signée avec la Commune d'Epalinges, l'exercice 2019 et les suivants ont été et seront révisés par une fiduciaire. En septembre 2019, l'organe de révision choisi est la fiduciaire Magellan à Pully. Une révision des comptes a été effectuée par cette dernière qui les a contrôlés et approuvés. Pour l'année 2020, l'organe de révision choisi et accepté par l'AG est DECIMUS, bureau fiduciaire Sàrl.

L'AAEE compte à ce jour 126 collaborateurs pour un équivalent EPTs de 91.83. Le réseau permet l'accueil de 689 enfants, représentant 487 familles.

Pour 2019, le total des produits est de CHF 8'802'517.04

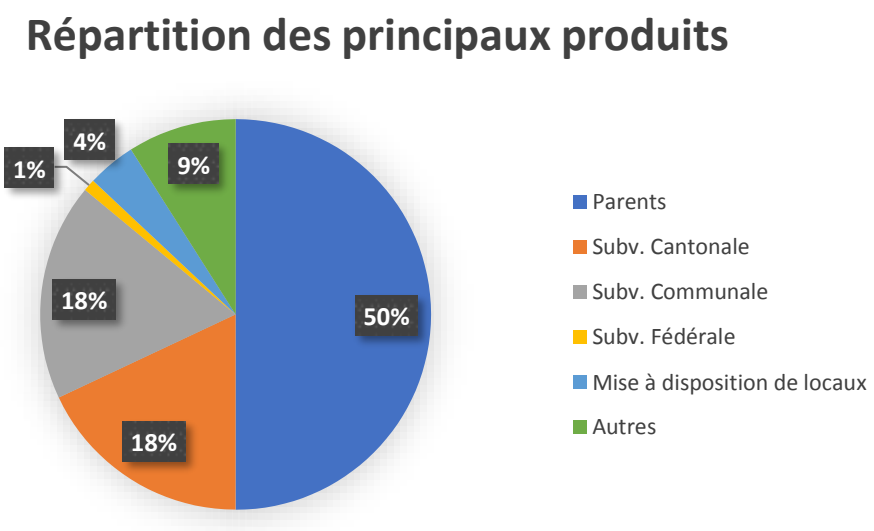

Le total des charges est de CHF 8'793'211.52.

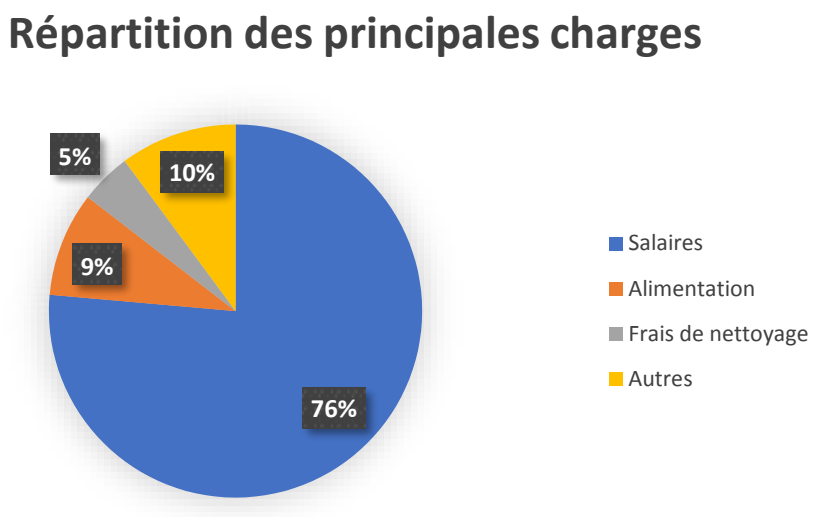

L'association clôture l'exercice 2019 par un excédent de produits de CHF 9'305.52. La perte attendue au budget ne s'est pas réalisée pour plusieurs raisons : des subventions fédérales plus élevées qu'annoncées, une augmentation du tarif d'écolage et une augmentation du nombre d'enfants accueillis suite à l'adaptation des normes de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire primaire (EIAP). A cela s'ajoute une subvention cantonale pour l'aide à l'application de la CCT (25'000.-) ainsi qu'une aide au démarrage suite à l'augmentation des places à la Marelle (35'520.-). Les charges sont quant à elles proches du budget.

Nouveaux enjeux pour l'AAEE et la commune

Aux enjeux mentionnés dans le précédent rapport en date du 24 septembre 2019, s'ajoutent

- La gestion des tarifications unifiées nurserie – garderie et la nécessité d'assurer un bilan équilibré quelle que soit l'option choisie
- La gestion de la situation sanitaire qui ne devrait pas se résoudre avant plusieurs mois
- L'ouverture d'une structure au Village et le retour de la Trottinette dans les locaux nouvellement construits à Bois-Murat
- Les réflexions sur les ouvertures en période de vacances
- Projet d'accueil parascolaire pour les 7-8P